

## II. AOUT 98 - JUILLET 99 : LA 6<sup>EME</sup> ET L'ORIENTATION

### 1. LA DEMANDE DE DISPENSE

A la rentrée 98-99, les fameuses enquêtes OG étant toujours en cours, nous écrivons à la direction du collège le 26.8.98 et demandons la dispense. N'ayant pas reçu de réponse après deux semaines, nous écrivons à la Direction Communale des Ecoles et demandons de l'aide pour débloquer cette situation. Ne pouvant plus attendre, le 14.9.98 nous écrivons un mot à la maîtresse de classe pour lui dire que je viendrai chercher mon enfant avant chaque cours de *contact*. A partir de cette date, tous les lundis à 11:15, je vais à l'école pour la récupérer afin de l'empêcher de participer à ce cours.

Début Octobre, les deux enquêtes sur Objectif Grandir, celle de la CVRP (centre vaudois de recherches pédagogiques) et celle de la Commission Intercantonale et interdisciplinaire (qui n'arrivant pas à trouver un consensus a produit deux rapports, un « pour » et un « contre »), sont publiées et nous apprenons que le DFJ (Département de la Formation et de la Jeunesse) fera part de sa position après lecture de ces derniers.

Le 9.10.98, nous écrivons une lettre à la cheffe du Département:

*Madame,*

*Vous êtes à la veille d'une importante décision concernant nos enfants.*

*Il nous a semblé utile de vous donner notre avis en tant que parents d'une fille avec qui OG a été pleinement pratiqué pendant un an. Vous devez sûrement être très occupée mais nous vous prions de trouver le temps de lire notre lettre.*

*Il nous est impossible de commencer sans vous faire part de notre désolation du fait que les deux enquêtes ordonnées ont pleinement permis aux enseignants, directeurs d'établissements et spécialistes de se prononcer à ce sujet mais très peu aux parents qui sont pourtant directement concernés.*

#### NOTRE HISTOIRE :

*Pendant toute l'année dernière, alors qu'elle était en 5<sup>ème</sup> année, notre fille a eu des problèmes d'insomnie, de cauchemars et des maux de ventre interminables. Nous avons fait d'innombrables visites chez notre pédiatre qui a même effectué un test de recherche de germes d'ulcère à l'estomac. Aucun problème physiologique n'a été décelé. Elle ne comprenait pas l'utilité de tout ce temps passé à « discuter » en classe, se sentait irritée de devoir répondre à pleines de questions d'ordre privé. Elle se sentait aussi frustrée de ne pas pouvoir refuser de répondre, chose tout à fait compréhensible puisque à son âge il est difficile de dire non aux personnes qui doivent l'évaluer. (De plus, une évaluation sans échelle ni notation précises grâce à EVM !)*

*Un jour, après un « Cercle Magique » qui avait comme sujet « La perte d'un ami », notre fille qui s'entend bien avec sa maîtresse et qui l'apprécie beaucoup en est arrivée à nous dire : « Je suis triste parce que ma maîtresse ressemblait à un chef de secte aujourd'hui ». Nous lui avons demandé si elle savait ce qu'était une secte, elle a répondu : « Tu sais, ces groupes dangereux... ».*

*Au début de cette année scolaire (le 26.8.98) nous avons fait une demande écrite de dispense pour notre fille auprès du directeur de l'école. Nous n'avons toujours pas de réponse ! Nous avons écrit (le 9.9.98) à la Direction de Ecoles pour leur demander de l'aide à résoudre ce problème de dispense. Nous n'avons toujours pas de réponse ! Etant obligés de décider nous-mêmes, nous avons écrit un mot d'excuse à la maîtresse de classe en l'informant que notre fille n'assisterait plus aux cours OG (1 heure hebdomadaire).*

Notre problème n'est que partiellement résolu puisque, en réalité, le cours OG ne se pratique pas seulement une fois par semaine mais à n'importe quel moment de la journée d'école. Dans une conversation que nous avons eue avec M.Dyens (Direction des Ecoles - Commune) au sujet de la possibilité d'une dispense, il a dit : « Vous pouvez faire une demande de dispense car ce cours n'est pas obligatoire dans le canton de Vaud, mais cela ne résoudra pas votre problème puisque OG a le même état d'esprit que EVM et OG est complémentaire de EVM. Cette méthode préventive est appliquée par petits bouts chaque jour, à chaque cour et par tous les maîtres ». (Ce dernier fait m'a été confirmé lors d'une entrevue, par le directeur de l'établissement fréquenté par notre fille). Donc, même avec une dispense il n'est pas possible d'échapper totalement à OG.

Question : On dit que dans le cadre de OG, les élèves ont le droit de se taire s'ils ne veulent pas répondre aux questions posées. Quand un enseignant pratique OG pendant un cours d'histoire ou de français, comment l'élève peut-il s'en rendre compte et refuser de répondre ?

#### PARTENARIAT PARENTS-ECOLE :

Pendant très exactement 7 mois OG a été utilisée dans le collège sans que personne ne renseigne les parents. Ni le directeur, ni la maîtresse de classe n'ont rien partagé avec les parents de ce qui ce passait en classe.

Au début du printemps nous avons été convoqués à une réunion avec M.Pellaux à qui nous avons posé la question suivante : « Selon des articles du Canard Enchaîné (Juillet 1990) il semblerait que Quest International à Vevey, qui vendait la méthode Clés pour l'adolescence aurait des rapports scientologiques. Qu'en dites-vous ? »

Sa réponse : « J'ai travaillé chez Quest International qui a écrit cette méthode, ils n'ont aucun rapport avec la scientologie. N'importe qui peut créer une société et lui donner le nom qu'il veut. Il s'agit sûrement d'une autre société qui s'appelle Quest International » (Une méchante Quest qui a volé et le nom et sa méthode de prévention à la gentille Quest.....)

Après cette réunion ce fut à nouveau le silence total, les parents n'ont pas été informés de ce que leurs enfants faisaient en classe. Ajoutez à ceci « la petite règle de discrétion » des Cercles Magiques (règle no.9), qui a pour but d'empêcher les enfants d'en parler à la maison et nous nous sommes trouvés dans le noir total.

On ne peut mieux en matière de partenariat !

Questions : Les autorités Vaudoises se sont-ils renseignés au sujet des origines de la Quest International ? Est-ce qu'elles ont fait une demande auprès des Ministères de l'Education d'autres pays (La France par ex.) et demandé pourquoi Clés pour l'adolescence, aussi écrite par Quest, a été interdite chez eux ?

#### CERCLE MAGIQUE

M.Pelet (Direction des écoles/Canton) à qui j'ai demandé par téléphone de m'expliquer ce qu'était OG a pris la peine de le faire et il m'a même donné un exemple : « De plus en plus d'enfants sont livrés à eux mêmes, ils vivent avec la clé autour du cou. Par exemple, un enfant vole une pomme dans une épicerie ; les réactions des parents risquent d'être violents, l'enfant peut en parler pendant le Cercle Magique, la maîtresse lui dira que ce n'est pas grave , le consolera et l'enfant se sentira mieux »...

Vous avez sûrement lu l'histoire de la petite princesse triste et solitaire dans le Guide de l'Enseignant. Dans cette histoire qui sert aux enseignants à introduire les règles du Cercle Magique, la petite princesse ne pouvait en aucun cas être heureuse chez elle. (Tous les enfants sont-ils malheureux chez eux ?) Ni sa famille ni ces proches (cousins) ne pouvaient être gentils et compatissants. C'est dans le Cercle magique que tout le monde devient parfait et chacun trouve l'amour et l'attention qui lui manquent tant !

Questions :

- . Pourquoi les responsables du DFJ qui ont sûrement lu l'histoire de la petite princesse n'ont pas crié au scandale ?
- . Pourquoi permettre aux enseignants d'inciter nos enfants à chercher le bonheur et le réconfort en dehors du cercle familial ?
- . Pourquoi apprendre à nos enfants à cacher des choses à leurs parents ? Ne devraient-ils pas, au contraire, prendre l'habitude de raconter leur vie aux parents, pour que ces derniers puissent les prévenir et les protéger ?
- . Pourquoi vouloir passer les parents pour des incapables desquels il faut s'éloigner ?
- . Que doivent faire les parents qui pensent que leurs enfants n'ont pas besoin de rites inculqués de la part des étrangers ?
- . Comment des enseignants, incapables de le faire par manque de formation de psychologue, peuvent-ils toucher aux émotions de nos enfants et risquer de les déstabiliser ?
- . Que font les enseignants, des informations reçues de nos enfants ?
- . Les jeux de rôles ne sont-ils pas dangereux du fait qu'ils éloignent nos enfants de la réalité ?
- . Pourquoi les exemples de scénarios sont-ils tous tristes et morbides ? (Grand père est mort, l'enfant a mal au ventre, il a mouillé sa culotte, l'enfant malheureux en classe...)
- . Les responsables du DFJ pensent-ils qu'en matière d'éducation la primauté revient aux parents et que les autres ne peuvent pas s'en mêler sans l'accord parental ?
- . Selon la loi l'école doit-elle éduquer les enfants en mettant les parents à l'écart ou doit-elle seulement les seconder ?
- . Existe-t-il un organe de contrôle pour surveiller les enseignants en matière de OG ?
- . De nos jours les postes de travail se font de plus en plus rares. Dans un collège où le directeur est 100% pro-OG, les enseignants peuvent-ils refuser de l'appliquer ?
- . Il existe déjà des structures de prévention dans les écoles (psychologues, médiateurs etc...) Pourquoi vouloir en rajouter et de plus, donner cette responsabilité à des enseignants qui sont là pour s'occuper de parfaire les connaissances de nos enfants ?
- . Le DFJ pense-t-il que les enseignants, à force de devoir **tout** faire, arrivent à s'occuper convenablement de parfaire les connaissances de nos enfants alors qu'ils doivent en plus s'occuper de prévention ?

*A ce sujet, ayant une autre fille qui a échappé de justesse à EVM et à OG, (1 année d'écart) nous pouvons dire que les acquis scolaires de notre fille aînée sont incomparablement plus élevés que ceux de notre cadette. Nous avons d'ailleurs fait part de nos inquiétudes à ce sujet à la doyenne du collège qui nous a confirmé que les exigences de EVM étaient plus basses que celles de l'ancien système.*

*Quelques exemples de sujets OG traités dans la classe de notre fille :*

- . La perte d'un ami
  - . Les relations avec les parents (les enfants étaient incités à parler de leurs problèmes à la maison. La maîtresse leur a dit que parfois les parents ne comprenaient pas les enfants et qu'ils s'énermaient trop vite).
  - . Est-ce qu'il faut taper les enfants pour les éduquer ? (Les enfants étaient séparés en groupes selon leurs réponses !)
  - . Les enfants devaient apporter un objet en rapport avec leurs vacances. Il a fallu observer cet objet et exprimer leurs sentiments à son égard. (Bonheur, tristesse etc...)
  - . Est-ce que les enfants se sentaient exclus ? (Il a fallu inventer des sketches par groupes de trois enfants pour illustrer l'exclusion)
  - . Les disputes. (Il a fallu inventer des sketches par groupes de trois enfants pour illustrer des disputes)
  - . Est-ce que les autres vous trouvent-ils des défauts et que veulent-ils changer en vous ?
- . Est-ce qu'on vous a déjà dit un secret ? Avez-vous déjà trahi un secret ?

*(Cette question figure en premier rang dans la liste « Security Check of Children » de la Scientologie)*

LE MATERIEL OG :

. Si le matériel didactique n'a rien à se reprocher, pourquoi les parents ne peuvent pas se le procurer ?

. De quel droit utilise-t-on une méthode en cachant son contenu aux parents ?

Remarques :

. Les règles de fonctionnement du Cercle Magique sont scandaleuses. A une époque où on doit apprendre à nos enfants de poser le plus de questions possibles, de développer leur esprit critique, d'être honnêtes, réalistes, et autonomes, cette méthode les prépare à devenir des membres-marionnettes parfaits des groupes obscurs. **Si la prévention risque de traumatiser nos enfants ou de leur apprendre à effacer leur esprit critique, nous ne voulons tout simplement pas de prévention.**

Questions :

. Est-ce que le DFJ prend en considération les avis clairement négatifs de la Fédération Suisse de Psychologues ainsi que de la Société Vaudoise de Médecine au sujet de OG ?

. Est-ce que le DFJ prend en considération le rapport d'expertise de M.Doudin ?

. Ayant des doutes sur OG, le DFJ suspend la formation des maîtres mais continue de permettre de le pratiquer à nos enfants. Quelle logique ?

. La polémique existe, des doutes aussi. Cela prouve qu'il existe la possibilité que cette méthode ait des conséquences désastreuses sur la santé de nos enfants. Comment le DFJ peut prendre un tel risque ? Pourquoi ne pas avoir arrêté rapidement OG pour approfondir son étude ?

## CONCLUSION

Sans vouloir vexer personne, après tout ce qu'on vient de vivre, nous aimerions poser une question naïve :

Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres motifs que la prévention, politiques ou matérielles par exemple, à vouloir continuer avec OG ?

En vous souhaitant ...

Le 3 Novembre, le directeur du Collège répond enfin à notre demande de dispense du 26 août. Il nous propose de prendre un rendez-vous avec lui pour un entretien.

Extraits de sa lettre:

«Le directeur et les maîtres de l'établissement secondaire de X [nom du collège] formés à cette démarche considèrent OG, non comme une méthode à appliquer systématiquement mais comme une « **boîte à outils** » dans laquelle il s'agit de puiser avec discernement, comme un moyen parmi d'autres au service **des objectifs de développement personnel et social de l'école.** »

« Les maîtres de X [nom du collège] font preuve de prudence dans leur pratique d'OG, évitant notamment les thèmes et les démarches qui pourraient inquiéter à juste titre les parents. »

«La période hebdomadaire de contact qui figure à l'horaire de nos classes du cycle de transition est un moment privilégié pour entreprendre diverses activités - dont certains inspirées d'OG- visant à améliorer les relations entre les élèves, à résoudre des conflits, à formuler des propositions et parfois à prendre des décisions concernant la vie et les activités de la classe (par exemple, le choix d'un but de course d'école, la préparation d'une journée hors cadre, d'un séjour d'école à la montagne, etc.). La période de contact s'inscrit donc dans la **formation à la citoyenneté** [en gras dans la lettre], tâche dont vous conviendrez sans doute qu'elle compte parmi les plus importantes de l'école. »

« **OG n'est pas dans nos classes, un « corps étranger » qu'on pourrait aisément identifier et isoler : c'est plutôt un état d'esprit, qui s'allie fort bien aux objectifs de développement personnel et social d'EVM.** »

Cette dernière phrase me coupe le souffle. Je commençais à me douter un peu que OG et EVM étaient des cousins très proches à cause de l'évaluation des comportements, de l'autoévaluation, de l'extrême importance du travail en groupe et des questions incessantes posées aux enfants à tous les cours. Alors c'était vrai : **OG était là pour les besoins d'EVM. OG n'était pas identifiable, il était partout et tout**

**le temps.** M. Dyens m'avait lui aussi expliqué que l'état d'esprit d'Objectif Grandir est proche et complémentaire d'EVM et que la méthode étant utilisée par petits moments chaque jour et à chaque cours, la demande de dispense ne servirait à rien. Quel rapport pourrait bien exister entre l'éducation à la citoyenneté, Objectif Grandir et EVM ? De quelle citoyenneté s'agit-il ? Suisse ? Européenne ? Mondiale ? Quels sont ces objectifs de développement personnel et social d'EVM qui s'allient à ceux prônés par Objectif Grandir ?

Début novembre, le DFJ prend sa décision sur OG. Selon le communiqué de l'état de Vaud du 6 novembre 98<sup>1</sup>, les nouvelles formations à cette méthode sont arrêtées, mais les enseignants déjà formés à OG sont autorisés à poursuivre l'utilisation de certains éléments d'OG, à l'exclusion du Cercle Magique et des règles de fonctionnement qui y sont rattachées et à condition d'informer et d'associer les parents. Dans ce document,

**« le DFJ réaffirme sa volonté d'associer les parents à toute intervention dans ce domaine, qui touche à l'éducation et se situe donc entre la famille et l'école. C'est ce que prévoit la loi scolaire. »**

Si j'ai bien compris cette phrase, le DFJ nous dit que la loi scolaire prévoit un partage des tâches éducatives entre les parents et l'école. Or, ce n'est pas du tout le cas, la loi scolaire (art.3) donne un rôle de « *second* » à l'école en matière d'éducation ! « Elle [l'école] seconde les parents dans leur tâche éducative » ne veut pas dire que l'éducation se situe *entre* l'école et la famille ! C'est la famille qui doit être en position de décider si elle veut bien associer ou pas l'école à l'éducation des enfants et non le contraire ! Nous apprenons aussi que « *le DFJ rejette les attaques qui condamnent globalement la méthode* », et que « *Le débat autour d'OG a montré l'importance de la formation des maîtres dans le domaine de l'animation et de la maîtrise de ce type d'activités pédagogiques* ».

Le communiqué nous donne un petit aperçu concernant la suite des opérations en matière de prévention : « *Le DFJ appuie la mise en chantier, dans le cadre d'une collaboration interdisciplinaire et intercantonale, de moyens de deuxième génération.* » Ce chantier, que j'ai découvert plus tard, se nomme *EduPré* et il est bien plus redoutable qu'Objectif Grandir.

Annonçant la nouvelle, le journal *24 heures* titre « Francine Jeanprêtre : 'Je sacrifie Objectif Grandir' » (6.11.98). Selon *La Côte* du 9.11.98 qui titre *La prévention à l'école bute contre la cellule familiale*,

**« Pour regrettable que soit la décision, Francine Jeanprêtre affirme cependant que la prévention ne sera pas abandonnée à l'école, comme l'espèrent certains. La cellule familiale reste un domaine tabou aux yeux des opposants d'Objectif Grandir. Ils se réservent l'éducation, et limitent le rôle de l'école à l'instruction. Ce sont les mêmes qui refusent de reconnaître le viol dans le mariage, tempête-t-elle. »**

On dirait que la cheffe du département regrette déjà sa demi-décision. Je me demande si elle a lu la partie réservée à Objectif Grandir du rapport de la Chaire de Pédagogie Curative de l'Université de Fribourg<sup>2</sup> :

**« Nous avons relevé plusieurs éléments stigmatisant directement les familles ou laissant penser qu'elles n'accomplissent pas leur mission éducative dans le sens proposé par la méthode. (...) l'ensemble du programme laisse percevoir une représentation finalement négative des familles. Ce sont elles en effet qui sont considérées comme responsables sinon de l'échec de la socialisation de l'enfant, du moins de certaines conduites présentées par les enfants. (...) En s'arrogeant le droit d'intervention dans des domaines liés au développement affectif et socioculturel prodigué par les familles, la méthode OG ne peut aboutir qu'à une confrontation entre les deux univers, l'école et la famille. Dans un tel conflit entre deux systèmes d'adultes, c'est l'enfant qui est la victime. »**

---

<sup>1</sup> *Objectif Grandir : arrêt de la formation et limitation de l'utilisation - Le DFJ redéfinit la politique de la prévention à l'école*, Communiqué de presse du Bureau d'Information et de Communication de l'Etat de Vaud du 6.11.1998

<sup>2</sup> Rapport final du mandat d'expertise relatif au programme EGPS (Education Générale et Promotion de la Santé) et de la méthode « Objectif Grandir », Université de Fribourg, Institut de Pédagogie Curative, Novembre 1998

Le 10.11.98 nous nous rendons à l'école pour le fameux entretien avec le directeur au sujet de notre demande de dispense. Le ton est très courtois et compatissant. Le directeur nous explique qu'il n'est pas lui non plus cent pour cent « pour OG », qu'il ne veut pas nous brusquer, qu'étant chrétien et croyant il se sent très proche de notre religion (quel rapport avec le sujet ?), que les sujets traités en classe et cités dans notre lettre au Département étaient en fait tout autres, que même sans OG les profs touchaient de toute manière aux émotions des enfants. Concernant les maux de ventres et cauchemars de notre fille il trouve que c'est normal puisque notre enfant *est très sensible et qu'elle se pose beaucoup de questions*. Quant à nous, il nous taxe de vouloir *élever notre enfant dans un cocon* ! Selon lui, nous sommes un couple *trop homogène* donc nous ne pouvons pas trop aider notre fille à vivre dans une société *pluriculturelle* et l'école peut nous aider dans cette tâche ! De quoi parle-t-il ? Que veut dire « un couple trop homogène » ? Effectivement, mari et femme avons la même nationalité, appartenons à la même religion, nous sommes les deux hétérosexuels et nous ne vivons pas en concubinage. Faudrait-il que l'on s'excuse pour toutes ces tares de notre famille « trop homogène »?

Nous lui demandons si on peut recevoir une copie de la fiche OG qui sera traitée avant chaque leçon. Il nous dit que c'est impossible à cause d'un problème de *copyright*, mais il ajoute à cette excuse grotesque, croyant sans doute que cela pouvait nous consoler, que la règle de confidentialité d'Objectif Grandir n'existe plus, que les enfants peuvent raconter ce qui se passe à l'école s'ils le désirent. Quel soulagement... Pour finir, il nous informe que *nous sommes les seuls parents contre Objectif Grandir* ! Je me demande s'il lit un peu les journaux remplis d'articles sur la controverse, s'il est au courant des interpellations au Grand Conseil Vaudois et de la pétition contre cette méthode signée par 2000 parents. J'ai de la peine à comprendre son histoire sur la pluriculturalité. Il est vrai que nous partageons une même culture avec mon époux mais nous ne comprenons pas pourquoi cela est considéré comme un handicap pour élever notre enfant. De quel droit l'école nous *impose* son « aide » dans des tâches éducatives ? Que veut dire « un problème de copyright » dans le domaine *public* ? Je suis scandalisée.

Nous lui écrivons la lettre suivante le 11.11.98 :

*Monsieur le Directeur,*

*Nous vous remercions vivement du long entretien que vous nous avez accordé en date du 10 Nov '98.*

*Lors de cet entretien vous nous avez exposé, d'une façon très détaillée, votre point de vue sur le sujet et clairement fait comprendre que notre fille B. devait retourner en classe de contact et que, sinon, il nous restait à choisir parmi les solutions du procès juridique ou du changement pur et simple d'établissement scolaire. (Nous nous devons de préciser que cette dernière option était uniquement signalée et non proposée.)*

*Nous sommes excédés par les demi-mesures prises par la DFJ, mais ayant l'intime conviction que la mort définitive de OG ne saurait tarder, nous avons choisi, pour l'instant, la voie de la modération, c.à.d. que notre fille rejoigne les cours de contact.*

*Notre fille est extrêmement déçue de cette solution et de ce fait, nous tenons à ce qu'elle puisse décider librement de participer (ou pas) aux activités proposées en cours de contact. (Nous avons appris que d'autres élèves de votre établissement avaient aussi choisi la solution de la « résistance pacifique »). Nous espérons fermement aussi que, dorénavant, aucune activité qui pourrait être considérée comme ingérence dans la famille ne soit entreprise.*

*De même, nous insistons sur le fait que l'on ne touche plus délibérément aux émotions de notre fille, car ces dernières lui appartiennent et elle les partage avec les personnes de son choix et au moment où elle même le décide.*

*Nous garderons un œil très vigilant sur la situation et nous nous réservons le droit de réagir au moindre "dérapage" ou au moindre problème de santé comme cela a été le cas l'année précédente.*

*Nous vous prions de reconsidérer votre point de vue concernant notre manière d'éduquer nos enfants. Le fait que [notre fille] soit très tolérante, ouverte (elle a des amies de tout bord et de toute confession) et extrêmement respectueuse des avis des autres n'est-il pas une preuve que nous n'essayons pas de l'élever dans un cocon ?*

*Nous réitérons notre volonté de recevoir, à l'avance, une copie des fiches à traiter avant chaque cours. Nous comprenons votre souci du copywrite, mais le DFJ ayant décidé la transparence totale vis-à-vis des parents, nous espérons qu'IL vous aidera à trouver une solution pour répondre à notre requête.*

*Comme nous l'avons déjà fait lors de notre entretien, nous précisons que nous n'avons aucun grief contre la maîtresse de classe qui ne fait que suivre vos instructions.*

*Bien que nous nous soyons assez longuement arrêtés, lors de notre entretien, sur la question qui suit, elle continue quand même à nous préoccuper très sérieusement :*

*Comment peut-on continuer à appliquer une méthode "avec prudence" (selon vos propres termes - votre courrier du 3 crt,) surtout s'il s'agit des enfants ? En effet, un simple raisonnement à contrario nous ne prouve-t-il pas que s'il y a prudence il y a forcément danger et s'il n'y a pas danger pourquoi ne pas l'appliquer sans réserve ? ! ! !*

*Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.*

Nous avons peut être commis une erreur en acceptant le retour en classe de notre fille. Il n'existe pas de loi pouvant contraindre un enfant à participer aux séances d'Objectif Grandir car cette méthode *n'est pas obligatoire* dans le canton de Vaud. D'un autre côté, OG étant appliqué à tous les cours je me dis que son absence des seuls cours de *Contact* ne changerait pas grand chose au problème. Je décide de suivre la scolarité de mon enfant d'encore plus près.

Le 20 novembre, le directeur écrit aux parents d'élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> une lettre intitulée « *Education pour la santé et prévention* » pour leur transmettre les décisions du DFJ au sujet d'Objectif Grandir. Voici trois extraits de cette lettre qui me font « grimper les murs »:

Premièrement celui où il énumère les objectifs de développement personnel et social ;

*« Toutes les maîtresses et tous les maîtres de l'établissement, particulièrement les maître(s) de classe, sont encouragé(e)s à poursuivre la réalisation des objectifs de développement personnel et social de l'école, c'est à dire, notamment, apprendre aux élèves*

- à se respecter et s'estimer eux-mêmes sans se flatter ;*
- à respecter leurs maîtres et leurs camarades ;*
- à gérer et résoudre pacifiquement les conflits*
- à connaître et appliquer progressivement les règles de prise de décision démocratique ;*
- à collaborer à la réalisation de projets collectifs. »*

Ces objectifs ont l'air d'être tellement innocents...

Deuxièmement, celui où il a l'honnêteté d'accepter que ces objectifs seront aussi réalisés dans le cadre des disciplines scolaires ;

*« Ces objectifs peuvent être atteints par des activités spécifiques inspirées d'OG ou d'autres sources, ou encore dans le cours de l'enseignement habituel. »*

Et, pour finir, celui que je considère comme un vrai chef d'œuvre ; « *Le 'cercle magique' avec son rituel n'a jamais eu et continuera de ne pas avoir place dans nos classes* » !

Le 25 janvier 99 nous participons à une séance d'information aux parents de 6<sup>e</sup> convoqués par le directeur pour présenter les nouvelles procédures d'orientation. J'y vais pleine d'espoir croyant qu'on allait connaître les critères de sélection des voies secondaires. Le directeur commence par déclarer qu'avec EVM l'élève était considéré comme « **le client** » et que l'école était là pour le satisfaire ! En ce temps-là j'étais à mille lieux de comprendre qu'en utilisant le mot *client* il nous donnait la clé du cœur de cette réforme qui a pour but ultime de transformer l'école en entreprise. Le directeur nous dit aussi qu'avec EVM l'élève doit être bon dans toutes les disciplines, qu'il y aurait des *grands travaux écrits* et des *petits travaux écrits* durant l'année et que les grands compteraient plus que les petits... Que chaque maître aurait reçu un tableau où devait être évaluée la maîtrise des objectifs du programme ainsi que *l'attitude de l'élève face au travail scolaire et en général*. Comme exemple pour ce dernier point (attitudes) il énumère : le goût pour la lecture, le goût pour l'écriture, l'intérêt pour les jeux scientifiques comme les échecs, le goût pour la discussion et pour l'échange d'idées etc. Je me demande comment les maîtres arriveraient à évaluer ces notions si abstraites et pourquoi les connaissances scolaires acquises par l'enfant ne suffisaient plus à l'évaluation. Comme pour compléter mon état de perplexité totale, il dit que dorénavant l'élève était à l'école pour « **apprendre à apprendre** » ! Qu'est-ce que cela pouvait bien vouloir dire ? Au sujet de la « prévention », nous apprenons que la polémique Objectif Grandir est maintenant *liquidée*, que l'école s'occuperait, sans intrusion dans la vie familiale, des sujets comme *la courtoisie, la contradiction polie, l'écoute, la tolérance, la recherche de compromis et du développement de l'estime de soi* (sans nous dire comment ces *qualités* seraient évaluées, quels étaient leurs seuils « d'acceptabilité » ni qui fixerait les « standards ») et qu'Objectif Grandir serait utilisé comme une « boîte à outils » et non systématiquement. Je suis sortie de cette séance sans aucune information compréhensible et évidemment sans connaître les critères précis d'orientation ni de promotion sous le régime EVM.